

ANTICIPER ET PILOTER MON ENTREPRISE

VOLET 1

PROPOS INTRODUCTIFS

En 2024 en France, le nombre de défaillances d'entreprises s'est élevé à plus de 66 000 contre 56 000 en 2023. L'économie du Grand Est n'est pas épargnée par cette hausse qui touche tous les secteurs. Parmi ces défaillances, la catégorie des TPE de moins de 3 salariés est la plus atteinte. Face à ce constat, l'État et les collectivités locales continuent de se mobiliser aux côtés des entreprises en accompagnant les projets d'investissement visant à la réindustrialisation de notre région. **Dans le contexte économique, social et technologique actuel très mouvant, le travail de prévention des difficultés constitue une stratégie clef.**

C'est pourquoi l'État, le Conseil régional et les Chambres de Commerce et d'Industrie du Grand Est unissent leurs forces pour sensibiliser les dirigeants et chefs d'entreprise autour des difficultés et fragilités pouvant affecter la vie de leur établissement et les accompagner dans une démarche de prévention.

Dirigeants et chefs d'entreprise, quels que soient votre secteur d'activité, **vos taille d'entreprise ou votre situation, ce guide de la prévention des difficultés est conçu pour vous !** Parce qu'il est toujours préférable de prévenir que de guérir, ce guide unique réunit les informations essentielles concernant :

- **Les bons réflexes pour évaluer, prévenir et anticiper toute difficulté ;**
- **Les acteurs de terrain et leur contact pour être bien entouré et aidé rapidement et efficacement ;**
- **Les outils et dispositifs dont vous pouvez bénéficier au plus près de votre situation et de vos besoins.**

Ensemble, agissons pour que nos entreprises aient tout pour réussir dans le Grand Est !



Jacques Witkowski

Préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin



Jean-Paul HASSELER

Président de la CCI Grand Est



Franck Leroy

Président de la Région Grand Est

STOP AUX IDÉES REÇUES !

IDÉE REÇUE N°1



“Je vais attendre que l’orage passe et que le contexte me soit plus favorable”

FAUX !

Les difficultés que traverse votre entreprise ne se régleront pas toutes seules :

- **Agissez dès l'apparition des difficultés**
- **Prenez l'attache de personnes en mesure de vous accompagner** : expert-comptable, banquier, avocat, ...

IDÉE REÇUE N°2



“Le Tribunal de commerce ne fait que sanctionner les entreprises en difficulté”

FAUX !

Pour beaucoup, le terme “tribunal” sous-tend des finalités négatives : faillite, responsabilité, sanction, etc. Pourtant, le tribunal de commerce est un **interlocuteur-clé en matière de prévention des difficultés**. Il **oriente, aide et accompagne le dirigeant d'entreprise qui traverse des difficultés**.

IDÉE REÇUE N°3



“Mon entreprise est en difficulté, il faut que je travaille davantage pour les surmonter !”

FAUX !

Il peut être tentant de fournir des efforts supplémentaires pour sortir d'une situation difficile. Néanmoins, il est important de :

- **Prendre du recul sur la situation** : une stratégie payante pendant une période pourrait ne plus être adaptée
- **S'appuyer sur les professionnels exerçant dans votre entreprise**
- **Solliciter des conseils qui sauront vous accompagner** : expert-comptable, conseil juridique, banquier,...

QUELS SONT LES SIGNAUX FAIBLES QUI DOIVENT M'ALERTER ?

LES IDENTIFIER POUR MIEUX LES CONTRER

UNE DIFFICULTÉ PEUT EN CACHER UNE AUTRE

Dans la vie d'une entreprise, les **difficultés pouvant aboutir à une situation de cessation de paiement sont nombreuses**, et le chef d'entreprise se retrouve souvent seul pour les affronter.

Il n'est pas rare qu'une difficulté entraîne une autre, avec le risque d'entrer rapidement dans un **cercle vicieux** qui conduit bien souvent les banques, fournisseurs, et même les clients d'une entreprise à **devenir méfiants et à mettre un terme à leur collaboration**.

LES SIGNAUX FAIBLES QUI DOIVENT VOUS ALERTER

FINANCIERS

- Résultat net négatif
- Défaut de trésorerie
- Détérioration du fonds de roulement
- Refus de financement
- Impayés ou défaillance d'un client
- ...

RÉGLEMENTAIRES

- Renchérissement des coûts
- Modification nécessitant des coûts de mise en conformité
- Contentieux
- ...

L'effet boule de neige des difficultés

SOCIAUX

- Sureffectif ou sous-effectif
- Événements sociaux majeurs
- Désaccord ou mésentente en interne
- Problématique de gestion de personnel
- ...

OPÉRATIONNELS ET DE MARCHÉ

- Obsolescence de l'outil de production
- Sous-activité continue
- Dépendance économique
- Arrivée à terme d'un contrat important
- ...

DES CONSÉQUENCES

IMPORTANTES POUR LE DIRIGEANT

- **Optimisme excessif** (concentration sur les sujets urgents et négligence des problèmes structurels)
- **Accumulation des tâches** (gestion du quotidien de l'entreprise)
- **Isolement** du dirigeant



DES RISQUES FINAUX

CONSIDÉRABLES POUR L'ENTREPRISE

- **Perte de partenaires** (retrait des banques, fournisseurs)
- Méfiance des clients
- **Isolement** de l'entreprise
- Risque de **cessation de paiement** et d'entrée en **procédure judiciaire**





Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Avec le soutien de :



Ce guide est le fruit d'un partenariat entre la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est et la Région Grand Est. Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires régionaux qui accompagnent et agissent aux côtés des entreprises en difficulté pour leur précieuse contribution.

Clause de non-responsabilité : une attention particulière sera portée par les auteurs de cette publication pour assurer l'exactitude des informations diffusées ainsi que leur mise à jour régulière. Cependant, ils ne pourront être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation des informations contenues dans cette publication.

Crédits : photos RGE Christophe Jung - Adobe stock / illustrations Canva